

## Changement de rythme

*Flexibilité (du travail): le vocabulaire socio-politique de la langue française s'est enrichi d'un nouveau mot ces derniers mois. La notion désigne les adaptations de l'horaire de travail qui ont pour objectif de mieux coller aux nécessités de l'entreprise. On en attend une meilleure rentabilité de celle-ci, et la création d'emplois nouveaux.*

*Prodigieuse évolution: du «Il faut travailler pour vivre et non vivre pour travailler» de Mai 68, les années 80 font «Il faut travailler pour produire et non produire pour travailler». Autrement dit, les formes du travail doivent s'adapter aux besoins économiques et sociaux.*

*Quels sont-ils? L'activité économique fait toujours davantage appel à des investissements lourds en équipements dont la durée de vie est par ailleurs de plus en plus courte, rendant leur amortissement difficile. Le problème ne se pose pas seulement dans le secteur de la production, mais aussi pour les services dès lors qu'ils sont fondés, par exemple, sur l'utilisation d'un ordinateur. La solution: accroître la durée du travail de cet équipement, dont il est légitime d'attendre qu'il fasse, lui, davantage que ses 40 heures hebdomadaires! Sur le plan social, par ailleurs, on observe une double évolution: les consommateurs, d'une part, souhaitent se libérer de contraintes horaires trop rigides (et cela ne concerne pas que l'économie privée — qu'on songe aux heures d'ouverture de certaines administrations); les travailleurs, d'autre part (ce sont souvent les mêmes), ne sont plus une masse homogène ayant tous les mêmes besoins.*

*Les modes de vie changent, mais surtout se diversifient: selon l'âge, l'insertion familiale, le milieu social ou tout simplement les goûts ou les priorités, les besoins de travail ne sont pas les mêmes (qu'il*

*s'agisse de sa durée ou de sa répartition dans la journée / la semaine / le mois / l'année). La personne qui vit seule n'a pas les contraintes de la vie familiale; celle qui recherche un travail alimentaire pour la durée d'une formation aspire à d'autres horaires que pourrait souhaiter celle dont le travail représente l'activité principale. Le passage de la civilisation industrielle à la civilisation postindustrielle, c'est aussi cette prise en compte de l'individualisme.*

*Encore faut-il que l'offre de flexibilité et la demande se rencontrent. Car on voit bien les dangers que peut receler un éclatement anarchique du temps de travail, laissant aux employeurs le choix des modalités sans considération des besoins des travailleurs: une simple combine pour payer moins cher les heures supplémentaires, des complications sans fin de la vie familiale ou sociale, voire des perturbations de la santé.*

*Il y a là un terrain nouveau pour l'action syndicale, pour autant qu'elle fasse preuve d'imagination et de souplesse. En commençant par reconnaître — voire annoncer — le phénomène pour en négocier les contours. Afin d'assurer qu'il n'y aura pas de contrainte individuelle à observer un horaire inhabituel, et qu'il s'accompagnera des conditions sociales souhaitables.*

*Nos voisins français connaissent à cet égard une évolution intéressante puisque le projet de loi sur la flexibilité présenté par le gouvernement socialiste (qui a pour effet de déroger aux règles particulièrement rigides du droit français du travail) subordonne son utilisation par une entreprise à l'existence d'un accord entre partenaires sociaux de la branche.*

*Après le travail à temps partiel et l'horaire variable, voici venu le temps de la flexibilité. A accueillir sans crispation mais avec la conviction que l'action collective est nécessaire pour la recherche de l'épanouissement de chacun.*

F. B.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 798 28 novembre 1985

Rédactrice responsable:  
Francine Crettaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 10 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Wolf Linder  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Point de vue:  
Jeanlouis Cornuz

798

ULTRA

## Plus banquier que les banquiers

Les leçons de libéralisme, les banquiers aiment en donner. En donner aux autres, voir la campagne contre la GRI. Mais la profession, pour son usage interne, ne pratique pas. Elle préfère les accords d'entente sur les prix des services, les marges. Elle consolide localement ces accords par des conventions, dites de place. Mais cette apparente régionalisation dissimule mal une centralisation, qui part de Zurich. Bref, les banques apprécient pour elles-mêmes le confort non libéral. C'est un cartel.

M. Markus Lusser, ancien directeur de l'Association suisse des banquiers, vice-président du directoire de la Banque nationale, a dénoncé, lors de l'assemblée générale de l'Office vaudois pour le développement, ce confort cartellaire. Il coûte cher aux consommateurs et il donne à la profession de la mauvaise graisse.

Dans la mare aux grenouilles-bœufs, le pavé était jeté.

Il y a deux manières de dépasser la rigidité cartellaire. Par un retour au libéralisme plus pur ou plus sauvage, ou par une politique concertée, transparente.

En choisissant le premier terme de cette alternative, M. Markus Lusser se trompe.

### REMERCIEMENTS

Merci d'abord à M. Lusser d'avoir posé le problème avec une autorité et une compétence qu'on ne peut lui contester. A propos de l'initiative sur les banques ou de la mise en place de la législation sur les prix, a-t-on assez reproché aux gens de gauche de vouloir «tuer» les banques locales et régionales! Et voilà qu'un banquier plus banquier que les autres dénonce les «rentes de situation». Donc le dossier n'est pas clos.

Ajoutons encore que, sous les accords cartellaires, la concurrence subsiste de manière larvée. Par exemple pour certains services, ristourne aux gros clients ou à qui amène de nouvelles affaires. Pratiques par ailleurs malsaines. Plus bénin, dans le marché hypothécaire, la bataille pour les conditions du second rang.

Mais restons-en à l'essentiel, le marché hypothécaire, dont l'importance est exceptionnelle, bien au-delà de 100 milliards, si bien que toute marge supplémentaire dégage des bénéfices importants à l'échelle nationale.

### DISPARITÉS

Avant de parler des lois du marché, il faut savoir qui affronte qui. Or le marché suisse est totalement déséquilibré. Les trois grandes banques commerciales ont par rapport au produit national une force (mesurée à la somme de leur bilan) inégalée au monde.

C'est une première donnée capitale. Si la concurrence devait être sauvage, elles auraient les moyens d'écarter, d'absorber ou de satelliser leurs petits et moyens concurrents.

Deuxième donnée. Les banques hypothécaires, vu l'extension du marché, ont recouru pour le financement des crédits, non seulement à l'épargne déposée, mais aux emprunts à long terme. Les proportions sont variables selon les établissements. Leur marge ne se compose pas d'un seul paramètre (différence entre la rémunération de l'épargne et le taux hypothécaire), mais de deux (au premier s'ajoute le coût moyen des emprunts à long terme). Ce manque de flexibilité les rend vulnérables.

Les chiffres cités par Markus Lusser illustrent cette disparité: la réduction d'un quart de point de la marge sur les hypothèques réduit de moitié les bénéfices des banques régionales et locales, d'un septième seulement celui des grandes banques. Le problème peut être gelé encore un certain

temps. «Un septième», c'est «un septième». Pourquoi les grandes banques y renonceraient-elles? Donc elles préservent «la moitié» des autres. Mais pour des raisons qui tiennent au placement équilibré de leurs fonds, les Grands élargissent leur part au marché hypothécaire. En dix ans, cette part a passé de 16 à 31%. Si l'extension de ce marché ralentissait, les grandes banques, inéluctablement, deviendraient plus agressives. Elles en ont les moyens.

Or, aucune grande banque n'a son siège en Suisse romande. Les lois du marché, dont rêve Markus Lusser, aboutiraient donc à une étonnante centralisation économique et financière.

### L'AUTRE TERME

Il devrait être possible de rechercher une concertation publique et transparente, sous l'égide de la Banque nationale, si ses directeurs veulent bien dépasser les préjugés idéologiques.

Les clauses d'une telle concertation.

— Limiter par région la part au marché hypothécaire des grands établissements commerciaux.

— Surveiller les prix ou stimuler la concurrence par régions compte tenu des facteurs réels du «prix de revient», compte tenu aussi des services rendus à l'économie régionale et aux collectivités locales. Le faire avant que soit perturbé, peut-être brutalement, le confort cartellaire.

A. G.

### UN AUTRE POIDS

Habitué aux huit pages de *DP* apprenez que *Bilanz*, magazine économique, peut passer de 70 pages (minimum absolu s'il y a peu de publicité) à 300 (numéro de novembre 85). Le rédacteur en chef précise que les effectifs de la rédaction et de la technique restent les mêmes dans les deux cas.

## Procédure ou politique?

Le Tribunal fédéral (sous la plume du président de la II<sup>e</sup> Cour de droit public) vient d'adresser une circulaire pour le moins surprenante aux autorités fiscales de taxation et de recours.

Notre Haute Cour souhaite modifier deux points de la procédure de recours en matière d'impôt:

### UNE SEULE MONTURE

Premier point: A l'heure actuelle, un même litige concerne souvent les impôts cantonaux et l'impôt fédéral direct. Dans la plupart des cantons, ces recours sont examinés en première instance par une commission cantonale de recours. Puis ils suivent des voies différentes: le recours contre l'impôt cantonal va à un Tribunal administratif cantonal, puis au Tribunal fédéral; le recours contre l'impôt fédéral direct va directement au Tribunal fédéral. Celui-ci attend la décision portant sur l'impôt cantonal pour juger simultanément le recours concernant l'impôt fédéral et celui concernant les impôts cantonaux.

Pour reprendre l'expression du constitutionnaliste Jean-François Aubert, le Tribunal fédéral change de lunettes selon le recours:

S'agissant du recours (de droit administratif) contre l'impôt fédéral, notre Haute Cour chausse des lunettes à verres clairs, dit quelle est la solution correcte et l'impose aux autorités qui appliquent le droit fédéral.

En matière d'impôts cantonaux (recours de droit public), il chausse des lunettes à verres presque opaques, à travers lesquels il ne distingue que les décisions arbitraires de l'autorité cantonale. Ces verres opaques représentent aussi la garantie d'une certaine autonomie pour les autorités cantonales:

le Tribunal fédéral ne casse que ce qui est insoutenable. Si deux solutions sont concevables, le canton garde la liberté de choisir celle qui lui paraît la plus appropriée. Le Tribunal fédéral ne peut imposer «sa» vérité.

Or que propose le Tribunal fédéral?

Au lieu de juger les deux recours simultanément en changeant de lunettes, il jugera immédiatement le recours portant sur l'impôt fédéral direct avec ses verres clairs. Le Tribunal administratif cantonal n'aura qu'à suspendre l'examen du recours contre l'impôt cantonal, dans l'attente du jugement du Tribunal fédéral.

Quelles seront les conséquences?

Quand le Tribunal fédéral aura rendu son jugement sur l'impôt fédéral et dit quelle était la seule solution juste à son avis, il exercera — le voulant ou non — une pression morale sur les tribunaux cantonaux: de fait, ceux-ci ne pourront plus choisir leur propre solution et devront s'aligner sur le jugement du Tribunal fédéral, non seulement pour l'impôt fédéral direct, mais aussi pour l'application du droit cantonal.

Qu'en penser? Deux choses:

— Cette procédure tuera dans l'œuf un certain nombre de recours contre les impôts cantonaux; ils n'iront plus au Tribunal fédéral, qu'ils soient jugés selon la solution de l'impôt fédéral direct sur le plan cantonal aussi ou qu'ils soient retirés par les plaignants. Le Tribunal fédéral aura moins de travail puisqu'il n'aura plus qu'un recours à trancher, au lieu de deux.

— Si le Tribunal fédéral a effectivement moins de travail, c'est que les instances cantonales se seront alignées sur la vérité fédérale, bon gré, mal gré. On assiste donc à une centralisation et à un nivellement des droits fiscaux des cantons... sans pour autant que les projets législatifs d'harmonisation fiscale aient été votés.

Volontairement ou non, le Tribunal fédéral met la charrue devant les bœufs. En modifiant l'actuelle procédure de recours, il fait un choix politique qu'il impose aux cantons de tout le poids de son autorité.

### QUESTION À CINQ FRANCS

Deuxième point: A l'heure actuelle, les recours peuvent être interjetés devant le Tribunal fédéral quel que soit le montant du litige. Celui-ci est parfois indiqué, s'il joue un rôle; parfois il ne l'est pas.

Que demande le Tribunal fédéral?

Les autorités fiscales sont priées d'indiquer la valeur litigieuse dans tous les cas.

Quelles sont les conséquences?

Le Tribunal fédéral donne à cette valeur une importance qu'elle n'a jamais eue jusqu'à présent. Or, cette importance a fait précisément l'objet de débats: faut-il n'ouvrir la voie du recours qu'au contribuable qui conteste un montant d'impôt relativement important? Si oui, compte tenu de la progressivité de l'impôt sur le revenu, la même déduction, par exemple, pourrait donner lieu à un recours si le contribuable a des revenus importants, mais non si ses revenus sont modestes. En bref, la question à cinq francs ne serait pas examinée par le Tribunal fédéral, mais elle le serait, si elle est à trente mille francs!

Cette solution a toujours été repoussée à cause de son injustice, parce qu'elle crée une justice de classes.

Que cherche donc le Tribunal fédéral en réchauffant cette querelle? Entend-il fournir des armes en faveur de l'introduction d'une valeur litigieuse sur le plan fiscal, en espérant voir descendre ses piles de dossiers?

Petites modifications de procédure..., moins innocentes qu'elles ne le paraissent et non dénuées de conséquences politiques.

## Rien de nouveau sous le képi

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, un objecteur de conscience répondait à la convocation du tribunal militaire chargé de statuer sur son cas, en parcourant à pieds nus le trajet Genève-Rolle. Un cri: les objecteurs existent toujours; même après la défaite sévère (février 1984) de l'initiative dite de «la preuve par l'acte» devant le peuple! Un cri dans le désert: les objecteurs n'intéressent plus personne.

En fait, l'objection de conscience est à ce point rayée de la carte des priorités politiques que le petit scénario monté de toutes pièces par Jean-Pascal Delamuraz juste avant le vote de l'initiative trouve aujourd'hui une sorte de justification démocratique par lassitude générale: la première commission Barras (du nom de l'auditeur en chef de l'armée) avait brassé de l'air pendant une année et déposé un rapport en juin 1984, concluant grosso modo à la poursuite de ses efforts (!) — en réalité, elle avait juste joué son rôle qui était de brouiller les cartes pendant la campagne de «la preuve par l'acte». Et voici que les «organismes intéressés» se mettent maintenant sous la dent le travail de la deuxième commission Barras, chargée de mettre en musique un service de remplacement pour les «authentiques» objecteurs... et de désamorcer en passant la motion de la démocrate-chrétienne Segmüller, adoptée par le Parlement et mettant sur le tapis la question de la décriminalisation de l'objection.

Résultat des courses jusqu'ici: la décriminalisation ne concernera que les «authentiques» objecteurs, c'est-à-dire ceux que les fins limiers des tribunaux militaires auront dûment reconnus comme tels; tout le mécanisme de la justice militaire reste en place, avec ce fameux examen de conscience discrétionnaire; au total, l'objecteur reste un délinquant pénal. Le progrès? pour les objecteurs élus, les tribunaux militaires pourront prononcer une mesure d'«astreinte au travail», en général d'une durée équivalente à une fois et demie le service refusé,

tionnaire; au total, l'objecteur reste un délinquant pénal. Le progrès? pour les objecteurs élus, les tribunaux militaires pourront prononcer une mesure d'«astreinte au travail», en général d'une durée équivalente à une fois et demie le service refusé,

*Voyez la petite épicerie à laquelle ont sacrifié les membres de la «commission Barras II», pour déterminer quelles tâches seraient assez bonnes pour les objecteurs de conscience purgeant leur peine! C'est le conseiller d'Etat libéral vaudois Jean-François Leuba qui s'en ouvrait en ces termes au périodique «Notre armée de milice» (mars 1985, n° 3):*

*«Une des préoccupations de la deuxième commission est précisément de ne pas rendre attractif le travail de remplacement auquel seraient condamnés les objecteurs mis au bénéfice du régime privilégié. Il importe effectivement que celui qui hésite entre faire son service militaire et objecter ne trouve aucun avantage dans l'objection. Mais la tâche est difficile et c'est une des nombreuses contradictions du problème: il faut évidemment que le travail de remplacement soit utile et si possible intelligent, sans être valorisant. La marge de manœuvre est très étroite!»*

*Réponse dans le texte du projet: parmi ces tâches «non valorisantes», le nettoyage des forêts, de rives de lacs et de cours d'eau, l'aide aux agriculteurs de montagne, des travaux dans les hôpitaux, les hospices et les foyers, le déblaiement lors de catastrophes, etc. Toute une philosophie.*

soit dix-huit mois (les cantons pourvoieront à la répartition des tâches, sous la surveillance de la Confédération).

Ce tour de passe-passe convaincra-t-il les destinataires de la procédure de consultation? Il y a fort à

parier que les partisans du «statu quo» trouveront dans le climat actuel de raidissement tous azimuts des raisons d'élever la voix. Il ne resterait plus alors que l'espoir de petits pas cantonaux ici et là, à l'image des expériences tentées notamment à Moutier. Couronnement de la manœuvre lancée il y a un peu moins de deux ans par J.-P. Delamuraz.

Dans ces conditions, qu'attendre des Eglises qui publiaient pourtant en avril dernier un document (œcuménique) dont l'accent principal était: pas question de punir un objecteur s'il exécute un service civil (une fois et demie plus long que le service militaire, maximum deux ans)!

Nous voici revenus au point zéro. C'est bien ce qu'ont compris cette quinzaine d'objecteurs, emprisonnés à Bellechasse et qui viennent de publier six pages très simples sur leur vie quotidienne, invitant les personnes intéressées à venir les voir: «Il s'agit pour nous d'offrir l'occasion de démystifier la prison en entrant dans ce lieu inquiétant et méconnu, et de donner un visage et une voix à l'objecteur, de montrer que nous ne sommes ni des Martiens, ni des asociaux» (adresse utile: CRIC, case postale 205, 1700 Fribourg).

Au fait, qui sont-ils, ces objecteurs emprisonnés en cette fin d'année? Parmi eux, un bijoutier, un monteur-électricien, un analyste en informatique, un psychologue, un journaliste, un étudiant, un relieur artisan, un manœuvre, un imprimeur, un musicien, un volontaire aux œuvres d'entraide, un enseignant, un entrepreneur, un libraire.

Et que font-ils à Bellechasse? Nettoyage des couloirs, service archéologique, travaux de reliure, équipe agricole, bibliothèque, cours à des détenus durant les loisirs, fabrication d'éléments en béton (Clip-Wall SA), chaîne d'emballage de légumes (Migros, Coop), étables.

Tous soldats, sauf un, qui est caporal. Tous condamnés à des peines de quatre mois et plus (maximum dix mois).



## 250 ans d'emprisonnement

Petit rappel. Nombre officiel (contestable et contesté, nous l'avons souvent montré dans ces colonnes) des objecteurs pour l'année passée: 788, soit le 0,18% des militaires ayant rempli leur devoir en 1984, souligne le DMF.

Au total, quelque 250 ans d'emprisonnement. D'après la classification traditionnelle, 386 jeunes gens ne sont pas entrés en service «par peur de se soumettre, par crainte de l'effort et des dangers», ou pour divers autres motifs. 234 ont agi «pour des raisons éthiques et religieuses» avec crise de conscience «grave» — une proportion assez semblable aux deux années précédentes, 230 en 1982 et 228 en 1983. 113 ont été mis «au bénéfice» de raisons éthiques et religieuses, mais sans crise de conscience grave. 55 ont évoqué des raisons politiques (85 en 1982 et 74 en 1983). A ces 788 personnes s'ajoutent 45 cas de militaires qui ont refusé de suivre une école de sous-officiers et 24 autres conscrits qui ont refusé le service armé.

Quelques comparaisons internationales? C'est en République fédérale allemande, aux Pays-Bas et en Suède que les pourcentages d'objecteurs parmi les

appelés sont les plus élevés: 10% en RFA, 9,7% aux Pays-Bas et 8,5% en Suède.

En Allemagne de l'Ouest, les demandes sont à la baisse: 56 646 en 1978 et 43 386 en 1982. Au surplus, le gouvernement ouest-allemand vient de serrer la vis aux objecteurs pour tenter d'endiguer l'érosion des contingents: le service civil est passé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, à 20 mois, alors qu'il durait jusque-là 15 mois, soit l'équivalent du service militaire.

Aux Pays-Bas, sur 28 000 appelés en 1983, 2705 ont demandé à bénéficier du statut d'objecteur (quelques dizaines de refus seulement); leur service de remplacement dans des organismes d'intérêt public: 18 mois, au lieu de 14 mois de service militaire.

En Suède, sur un total d'environ 50 000 appelés, les objecteurs sont en moyenne 4000 par an (14 mois de service civil, au lieu de 6,5 mois dans l'armée de terre, par exemple). A noter que l'objecteur, en cas de conflit, reste mobilisable dans son unité de remplacement, avec la garantie de ne pas devoir porter les armes.

NB. Toujours pour 1984, le Conseil fédéral a reconnu, en réponse à une question du socialiste zurichois Hansjörg Braunschweig, que 5200 militaires avaient été réformés à la suite de troubles psychiques...

### EN BREF

Elections communales du 1<sup>er</sup> décembre à Köniz, grande commune de l'agglomération bernoise. Les dix partis en lice investissent 170 000 francs dans la campagne électorale. Alors que l'UDC dépense 36 000 francs, le Parti radical 32 000 francs et les Jeunes radicaux 10 000, le Parti socialiste se contente de 23 000 francs. L'Alliance des indépendants (un élu durant la dernière législature) dispose de 20 000 francs; les autres partis de 15 000 francs

(Action nationale) à 5000 francs (Poch, organisations progressistes).

\* \* \*

La *Berner Zeitung* mentionne l'ouverture d'une enquête de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne sur les frais de représentation de l'Etat et de ses conseillers. Avec 690 000 francs Berne vient en tête; suivent loin derrière Vaud (450 000 francs), Zurich (215 000) et d'autres encore moins généreux. Une dizaine de gouvernements interrogés n'ont pas répondu.

### HOLZBAU

## Faire flèche de tout bois

Dans la très «sérieuse» revue *Holzbau* du 15 octobre 1985, on peut lire, sous la rubrique «Actualité», un texte de la SDES se félicitant de l'échec de la GRI et, notamment: «Ce refus populaire est également un non décidé à l'ingérence de l'Etat dans le secteur de l'économie privée.»

Or, quinze jours auparavant, le Conseil national, sollicité par un message du Conseil fédéral, votait un crédit de 15 millions pour des mesures supplémentaires visant à encourager l'utilisation du bois durant la période 1986-1991. Plus précisément, il s'agit d'encourager une mise en valeur judicieuse du bois dans les secteurs de la construction, du meuble, de l'emballage et de la production énergétique et d'aider indirectement à assurer une gestion et un entretien satisfaisants de nos forêts. A défaut d'une exploitation correcte par l'économie privée, l'Etat doit intervenir. Il le fera «en axant son effort sur la formation, le perfectionnement ou la transmission d'informations. Il interviendra également sur les procédures de triage et veillera à l'amélioration des informations entre divers niveaux de marché». Le message prévoit encore une aide de l'Etat au marketing.

Difficile de trouver programme plus complet de réanimation. Pourtant, même dans le climat d'économie régnant, pratiquement aucune voix ne s'est élevée pour dénoncer un interventionnisme déplacé. Au contraire, durant les débats, on entendit de beaux ramages louant l'intérêt d'un programme d'impulsion judicieusement conçu; le vent du plus d'Etat souffla fort ce jour-là dans les branches du radical Houmard.

*Holzbau* — en français «construire en bois» — aurait pu s'abstenir de recourir à la langue de bois. En l'occurrence ça n'était ni très sérieux, ni très décent.

## Information spectacle

Le récent sommet que vous savez a mis en évidence le rôle ambigu des médias. Ce «quatrième pouvoir», qu'on dit essentiel au fonctionnement démocratique des sociétés modernes parce que source d'informations non officielles et critiques, peut aussi se muer en impressionnante chambre d'écho des puissants de ce monde. A Genève et grâce aux médias les deux Grands ont réussi leur coup: donner d'une rencontre sans résultat substantiel une image historique. Ce qu'on appelle un événement politique.

Tous les observateurs l'avaient annoncé, la rencontre Gorbatchev-Reagan ne devait pas déboucher sur des décisions concrètes de désarmement; il ne pouvait s'agir que d'une prise de contact, importante certes pour l'évolution des rapports entre les deux grandes puissances, mais sans effets directs sur le démantèlement de l'arsenal insensé avec lequel nous cohabitons.

Quand la substance fait défaut, quand les deux Grands, figés dans leur peur, n'ont pas d'espairs concrets à offrir aux peuples du monde, il reste à donner un spectacle. Ballet des limousines, tapis rouges et décors prestigieux des résidences lémaniques, chaleureuses poignées de mains et sourire à l'envi, séduction déployée des épouses. On espérait quelques ogives nucléaires en moins, on eût droit au charme désuet de Nancy et à la spontanéité de Raïssa.

Dans cette grande opération de charme destinée à donner un visage humain aux impérialismes cyniques, les médias ont pleinement joué le jeu des mystificateurs. A ce jeu la TV romande s'est particulièrement distinguée. Elle avait certes à assurer une couverture maximum pour fournir ses consœurs étrangères. Était-ce une raison suffisante pour inonder les ondes avec le sommet de Genève?

Téléjournal monopolisé — à croire que pour ces quelques jours le monde était tout entier concentré au bout du Léman — séquence sur les troubles en Grèce brutalement interrompue pour vivre en direct l'arrivée des Reagan au souper des Gorbatchev, dérisoires multiplex où chaque journaliste ne faisait que répéter son ignorance de tout nouvel élément d'information, commentaires raffinés pour interpréter malgré tout le sens des non-événements. Bref une couverture journalistique et des moyens techniques hors du commun au service de l'illusion.

On aurait aimé voir les médias, et singulièrement la

*Une organisation animée par un fonctionnaire international — Peacebird — a réussi à susciter en quelques semaines 300 000 lettres d'enfants adressées à Reagan et à Gorbatchev. Ces derniers ont refusé de recevoir cette correspondance — manque de temps semble-t-il — et la TV, trop préoccupée par les battements de sourcils du président et du secrétaire général, n'a pas jugé digne la mention de cette fin de non-recevoir.*

*La paix du monde aurait-elle été mise en danger?*

télévision, prendre un peu de recul, donner un éclairage plus critique à cette rencontre. La politesse et la réserve de rigueur pour le pays hôte, nos autorités les ont parfaitement exprimées. L'objectivité qui sied à la radio et à la TV aurait permis plus de liberté de ton. Pourquoi ne pas avoir rempli les vides laissés par la discrétion de MM. Ouest et Est par une information détaillée sur l'armement des Grands et sur les impérialismes à l'œuvre en plusieurs points du globe? Une information équilibrée c'est aussi montrer la face sinistre de la politique mondiale, pas seulement les congratulations et les échanges de cadeaux.

PS. Autre sujet, mais qui illustre bien le rôle des médias dans la promotion de l'information-spectacle. La TV française a diffusé pendant de trop longues secondes les images de la mort d'une fillette prise dans les boues du volcan Nevado del Ruiz en Colombie. Images insoutenables que ne justifie aucune politique d'information digne de ce nom, commentées sur le ton du reportage sportif. Le Téléjournal suisse n'a diffusé qu'un rapide extrait, illustration des difficultés rencontrées par les sauveteurs.

### CHAÎNES COMMERCIALES

## Solutions européennes

MM. Seydoux et Berlusconi ont la grande joie de nous annoncer la naissance de... la «Cinq». Une nouvelle chaîne de télévision française — commerciale — dont les émissions seront diffusées dès fin février prochain. Dans une année environ, les télé-spectateurs européens équipés d'une antenne parabolique pourront aussi recevoir son programme.

L'objectif est de faire «une bonne télévision», c'est-à-dire une télévision qui plaise au plus grand nombre. Condition de survie d'une télévision commerciale: pour que la manne publicitaire arrive. Cette télévision à large audience fait peur. On craint la médiocrité, pour ne pas dire la bêtise. Il est bon de rappeler ici que la standardisation des programmes n'a pas attendu l'arrivée des chaînes commerciales: «Qui diffuse Dallas et Dynastie en Grande-Bretagne? La BBC.

Le péril américain? Une lecture attentive des grilles de programmes se révèle instructive à ce sujet. Le produit américain, celui qui plaît aussi bien à la ménagère du Middle West qu'à celle de Bruxelles, Milan, ou Gennevilliers, truste toutes les antennes. Que les donneurs de leçons fassent le ménage dans leurs propres écuries: de toutes les télévisions euro-

péennes, la française est celle qui achète le plus de *made in USA*.

Pourquoi cette «invasion»? Parce que le marché américain est plus vaste, plus riche, parce qu'il a plus de moyens pour produire des séries et des films plus performants qui, déjà amortis à l'intérieur, peuvent se vendre dans le monde à des prix économiques. Un épisode de Dallas coûte 250 000 FF à TF1, près de cinq fois moins qu'une fiction de création indigène. Et comme presque toutes les télévisions éprouvent des difficultés budgétaires, elles importent pour en donner plein les yeux à leurs publics.» (*Libération*, 22 novembre.)

Sans entrer dans le débat qui a animé la France ces derniers jours, l'octroi de la concession au couple Seydoux-Berlusconi étant considéré par certains comme «l'erreur la plus grave du septennat», examinons les questions que pose la libéralisation des ondes.

Comment assurer la survie de chaînes service public face aux chaînes commerciales? Les avantages publicitaires conférés aux dernières risquent de

priver les premières de ressources indispensables. S'impose dès lors la nécessité de protéger le financement. En fixant un quota en pourcentage ou en minutes de diffusion? En créant des sociétés mixtes — qui ne sont pas sans défaut: lourdeur administrative surtout — à l'exemple du Canada?

Comment assurer le maintien d'une qualité — et surtout la production d'émissions d'informations, à audience restreinte bien souvent? La voie de la participation — comme c'est le cas actuellement pour Télécinéromandie — pourrait être étudiée. Elle permettrait une meilleure approche, une coordination des programmes.

Ces questions restent ouvertes et méritent réflexion. Elles ne peuvent pourtant trouver de réponse dans un cadre national. Car l'apparition de chaînes commerciales marque un tournant — inéluctable — pour l'Europe: «La seule solution à ce cercle vicieux, préjudiciable à nos industries de l'audiovisuel, passe par des alliances sur le plan européen. Le temps est effectivement venu de penser et d'agir européen.» (*Libération*, 22 novembre.) Et il y a urgence!...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Grandeur et fragilité

Connaissez-vous *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson*, de Selma Lagerlöf? Je viens de m'y replonger, à la suite d'une causerie que m'a présentée l'un de mes élèves.

C'est l'histoire d'un jeune garçon fort insupportable qui se trouve transformé en nain, pour sa punition... Et puis il est emmené par le *jars* domestique de la maison, qui s'est joint à un vol d'ois sauvages. Sur son dos, il survole toute la Suède, s'assagit peu à peu, se départit de ses vices, et notamment de sa cruauté envers les animaux, et revient enfin chez lui... Toutefois, il ne pourra retrouver sa taille normale que s'il consent à la mort du jars... Pareil au

héros du Mahâbhârata, dont je parlais ici même, il s'y refuse... Et alors, le miracle se produit: au moment même où son père s'apprêtait à tuer le jars et où il se précipitait pour sauver son ami, il reprend son apparence première — sinon bien sûr qu'il a beaucoup grandi, en stature et en grâce...!

A propos: j'en suis désolé, mais je voterai *oui* à l'initiative Weber sur la vivisection.

Je ne méconnais pas la valeur des arguments développés par les adversaires de l'initiative, mais il me semble qu'il faut voir ceci:

— Dans le meilleur des cas, 50% des citoyens iront voter — c'est une certitude.

— L'initiative sera repoussée par les deux tiers des votants — c'est une quasi-certitude.

Dans ces conditions, pourquoi voter *oui*?

Les adversaires de l'initiative prétendent qu'en

Suisse, la vivisection est contrôlée plus rigoureusement que partout ailleurs — et *il semble que ce soit vrai*, je me suis renseigné.

Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que *la loi n'est pas respectée*, ou du moins qu'elle ne l'est pas toujours, qu'elle est mal respectée.

Il importe donc que des voix s'élèvent, aussi nombreuses que possible, pour dire que les choses ne peuvent pas continuer comme cela; qu'il faut que les différents règlements, à la fois sages et modérés, *soient observés*. Et pour cela, la seule manière de se faire entendre, c'est de voter *oui* — nous serons de toute façon minoritaires — mais il n'est pas indifférent que nous soyons quelques-uns.

... A part quoi, je remarque qu'on nous ressert une fois de plus l'argument du chômage: si vous interdisez la vivisection, vous allez contraindre de nombreux laboratoires à s'expatrier, et du même coup vous réduisez au chômage des centaines de travailleurs! Eh oui: si vous interdisez le commerce des armes, Bührle va faire banqueroute... Si vous interdisez les maisons de jeu, les Suisses iront à Divonne — quel manque à gagner! Et si vous réglementez les spectacles X, c'est Lörrach qui en profitera... Notre économie est décidément extraordinairement fragile!

J. C.

## ATOUT SPORTIF

*Spiridon*, revue des coureurs d'aujourd'hui, se transforme et s'appellera dorénavant *Foulées*.

L'occasion pour nous de citer une lettre ouverte envoyée l'an dernier aux abonnés de Suisse, suite à une modification du tarif d'envoi par les PTT qui provoquait une hausse des coûts de 13 000 francs: «Dans cet ordre d'idées, la moutarde m'est montée au nez lorsque j'ai découvert, par exemple, que la Fondation Aide sportive suisse (sollicitée, elle n'a pas répondu...) subventionne... les joueurs de cartes.» Daté de Salvan le 13 juin 1984.

## La concurrence n'est plus ce qu'elle était

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Quand on veut déroger à un credo, on le relativise. C'est exactement ce que fait le professeur François Schaller dans un récent article (*GdL/Journal de Genève*, 22 nov. 1985), à propos de la concurrence, qu'il traite soudain de «notion ambiguë».

Le professeur Schaller, qui aura subtilement distillé l'idéologie du libéralisme dans ses cours d'économie politique, amorce donc un léger détour en fin de carrière. La libre concurrence n'est plus ce qu'elle était, à savoir une organisation souhaitable et possible des marchés, à promouvoir par une législation anticartellaire ad hoc, et à préserver des pratiques commerciales restrictives en tous genres.

Certes, réaffirme-t-il, le libre jeu de l'offre et de la demande représente toujours le plus efficace moyen de déterminer des prix favorables aux consommateurs. Mais il y a des «mais». Des cas où une concurrence devient trop sauvage pour ne pas aller à fin contraire. Et notamment en matière d'innovation: la firme qui prépare, développe et lance un produit nouveau doit pouvoir bénéficier tranquillement de sa rente d'exclusivité pendant un délai raisonnable, à l'abri de la concurrence donc.

L'exemple cité peut convaincre; il illustre bien la relativité de la notion de concurrence, récemment découverte par le professeur Schaller. Mais cette ambiguïté ne lui serait sans doute pas apparue si les tenants du libéralisme économique pouvaient encore se présenter comme les seuls défenseurs inconditionnels de cette chère concurrence. Car les gardiens sont fatigués. On l'a bien vu dans les récents débats à propos du droit de la concu-

rence (lois sur les cartels, la concurrence déloyale, la surveillance des prix): les parlementaires «économistes» des partis bourgeois ont fait chorus pour aménager les moyens de limiter la libre concurrence, laquelle a trouvé ses meilleurs défenseurs chez les socialistes! Même renversement des fronts à propos de la transparence, en matière de droit des sociétés anonymes.

Dès lors que la droite ne peut plus seule prétendre faire valoir la concurrence comme mode idéal de fonctionnement des marchés, elle préfère jeter un certain discrédit sur cet objectif. Et le bon professeur Schaller de prêter sa plume, avec son style clair et ses exemples percutants, à l'opération «chien enragé». Sans nostalgie apparemment. Jusqu'ici il s'en prenait à la notion de productivité, le voilà qui attaque maintenant celle de concurrence. On pourrait lui suggérer de porter le même regard critique sur une combine à la mode, nettement plus douteuse que les deux précitées: la flexibilité — autant dire l'ambiguïté érigée en système.

### VU DE BELGIQUE

## Vingt ans de pouvoir

Mobutu Sésé Séko Kuku Ngbendu Wa Za Banga fêtait récemment ses vingt années de présidence du Zaïre: il avait pris réellement le pouvoir le 24 novembre 1965.

Le ministre belge des relations extérieures, M. Leo Tindemans, représentait son pays à la cérémonie. L'hebdomadaire *Pourquoi pas?* publie à cette occasion un supplément «Zaïre» (3495 bis). De l'éditorial, «Il faut que le Zaïre soit mieux récompensé de ses efforts», ressort à la fois une plainte sur la rigueur insuffisamment récompensée et un appel à aider le pays. Le ton de ce supplément de

76 pages (dont au moins la moitié de publicité) est ainsi donné.

Toute la presse belge ne célèbre pas de la même façon le régime du président Mobutu. *La Wallonie*, par exemple, quotidien liégeois (20.11), publie un article intitulé «L'inutile violence»: un état de l'évolution regrettable du dialogue entamé en septembre, après le voyage du pape au Zaïre, avec le parti d'opposition UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social). Comme en 1982, le dialogue a été pratiquement rompu par des mesures policières prises contre des dirigeants de l'UDPS.

Ces citations sont certes insuffisantes pour tirer des conclusions. Laissons donc à *Pourquoi pas?* mettre le point final à ces quelques lignes: «On estime, par ailleurs, que dans les six prochaines années, la dette totale risque de croître ainsi de 1,2 milliard de dollars du fait de l'importance des sommes à rééchelonner et des hauts taux d'intérêts pratiqués par les créanciers.»

## Par routes et sentiers

*L'Association en faveur des bases légales pour les sentiers et chemins pédestres — qui a joué un rôle très important lors de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnées pédestres — a publié au mois d'octobre son rapport d'activité 1984/1985.*

*En page 16 figurent les noms des membres du comité de soutien. On est heureux d'apprendre que le radical Pierre Rime, un vieux routier de la politique fribourgeoise qui s'est asphalté un chemin d'alpage en toute illégalité (DP 790), en fait partie.*

*Comme quoi le pied droit peut aussi ignorer ce que fait le pied gauche.*